



La Lettre d'information de Molsheim

N°6 / 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 14 décembre 2015 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance La conseillère municipale, Catherine Wolff, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015.

Point 3 : Autorisations de programme - Crédits de paiement 2015 - Réajustements Les dépenses d'investissement qui, au regard de leur importance, s'inscrivent sur plusieurs années, doivent faire l'objet d'un document annexe où apparaissent les autorisations de programme et les crédits de paiement.
Lors de la délibération du 19 décembre 2014, le Conseil municipal avait inscrit plusieurs autorisations de programme et crédits de paiement au budget principal 2015. Considérant les réalisations opérées sur cet exercice et l'évolution des dossiers permettant d'affiner les prévisions budgétaires, il y a lieu de procéder au réajustement des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015. Leur montant inscrit au budget après réajustement des autorisations de programme s'élève à la somme de 2 583 476,16 €.

Point 4 : Autorisations de programme - Crédits de paiement exercice 2016 Pour l'exercice 2016, les autorisations de programme s'élèvent à 9 513 238 €. Le montant des crédits de paiement inscrit au budget primitif 2016 s'élève à 2 482 250 € et concerne notamment les opérations suivantes :

Principales opérations	Autorisations de programme	Réalisations cumulées au 31/12/2015	Crédits de paiement ouverts pour 2016
Stade du Holzplatz	1 000 000,00 €	1 106,30 €	0,00 €
Passage à niveau PN 20	2 553 238,00 €	375 000,00 €	550 000,00 €
Quartier Henri Meck	2 550 000,00 €	50 000,00 €	600 000,00 €
Place de la Liberté	3 430 000,00 €	55 000,00 €	2 500 000,00 €
	9 513 238,00 €	TOTAL	3 750 000,00 €

Point 5 : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget principal et budgets annexes Forêt et Locaux commerciaux Le Conseil municipal a approuvé la décision modificative n°2 qui porte sur de simples réajustements comptables en dépenses et en recettes des budgets suivants :

- budget principal 2015
- budgets annexes Forêt et Locaux commerciaux.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 14 décembre 2015 -

Le Conseil municipal a adopté les budgets primitifs de l'exercice 2016 qui se décomposent comme suit :

Point 6 : Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 401 000,00 €	12 401 000,00 €
Investissement	7 793 960,00 €	7 793 960,00 €
Total	20 194 960,00 €	20 194 960,00 €

Point 7 : Succession Albert Hutt

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 170,00 €	12 170,00 €
Investissement	5 350,00 €	5 350,00 €
Total	17 520,00 €	17 520,00 €

Point 8: Budget annexe Camping

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	49 600,00 €	49 600,00 €
Investissement	55 000,00 €	55 000,00 €
Total	104 600,00 €	104 600,00 €

Point 9 : Budget annexe Forêt

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	86 750,00 €	86 750,00 €
Investissement	17 540,00 €	17 540,00 €
Total	104 290,00 €	104 290,00 €

Point 10 : Budget annexe Lotissements

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 140 666,00 €	3 140 666,00 €
Investissement	3 140 666,00 €	3 140 666,00 €
Total	6 281 332,00 €	6 281 332,00 €

Point 11 : Budget annexe Locaux commerciaux

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	48 500,00 €	48 500,00 €
Investissement	18 400,00 €	18 400,00 €
Total	66 900,00 €	66 900,00 €

Point 12 : Budget annexe Réseaux

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 976,00 €	14 976,00 €
Investissement	11 476,00 €	11 476,00 €
Total	26 452,00 €	26 452,00 €

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 14 décembre 2015 -

Point 13 : Révision des droits et des tarifs des services publics locaux - exercice 2016

Le Conseil municipal a approuvé la modification des droits de place et d'occupation du domaine pour le marché hebdomadaire.

Les commerçants abonnés seront soumis au paiement d'une redevance annuelle de 44 € par mètre linéaire occupé qu'ils régleront trimestriellement.

Ceux qui ne bénéficient pas d'un abonnement doivent s'acquitter d'un forfait journalier de 1 € par mètre linéaire.

Ces nouvelles modalités de gestion entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Point 14 : Attribution exceptionnelle d'une subvention à l'association Gal - Groupement d'animation liturgique - délibération modificative

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 90 € au Groupement d'animation liturgique, soit un tiers du prix d'achat d'un ensemble de sonorisation, table de mixage et micro. Au final l'association avait renoncé à l'achat d'un synthétiseur et a préféré porter son choix sur un autre équipement.

Point 15 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de la Monnaie pour l'organisation d'une classe de découverte transplantée à Muttersholtz

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il avait été décidé de verser une participation de 1 430 € à l'école de la Monnaie lors de la séance du Conseil municipal du 9 novembre 2015. Cette subvention contribuait au financement d'une classe transplantée qui devait se dérouler à Muttersholtz du 16 au 20 novembre 2015. Suite aux attentats du 13 novembre, les dates de ce séjour ont été modifiées. La classe transplantée se déroulera du 6 au 10 juin 2016. Le Conseil municipal a confirmé sa subvention.

Point 16 : Conventions de prestations avec l'Atip

La commune de Molsheim a adhéré à l'Agence territoriale d'ingénierie publique (Atip) en 2015. L'objectif de cette agence s'inscrit dans une logique de mutualisation des moyens et des compétences pour garantir aux communes un accompagnement et une expertise, notamment dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement. Par délibération du 27 mars 2015, la ville de Molsheim a transféré deux missions à l'Atip :

- la gestion de la liste électorale
- l'instruction des permis de construire et des actes assimilés.

Le concours apporté par l'Atip en matière d'urbanisme donne lieu à une contribution fixée par habitant et par an dont le montant est déterminé par délibération du Comité syndical de l'agence. Pour 2016, la contribution est fixée à 2 € par habitant et par an.

S'agissant de la mission relative à la tenue des listes électorales, l'Atip perçoit une contribution de 0,38 € par électeur avec édition de la liste électorale.

Le Conseil municipal a approuvé les conventions faisant référence à ces deux prestations.

Point 17 : Convention de financement relative aux études de projet et à la réalisation des travaux de suppression du PN 20 - Avenant

La dénivellation du passage à niveau de la gare de Molsheim (PN20) a donné lieu à une convention de financement signée en septembre 2007. Les cofinanceurs de ce projet, l'Etat, la SNCF, le Département, la Région et la Ville, ont arrêté dans ce contrat leur participation respective.

Depuis 2007 le projet a évolué dans sa consistance pour inclure des travaux à destination des personnes à mobilité réduite. Par ailleurs la question du financement de cette opération a été revue en tenant compte des capacités financières de certains partenaires.

Le Conseil municipal a approuvé un avenant à la convention initiale de 2007 qui intègre les travaux supplémentaires mis en œuvre pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que la nouvelle clé de financement entre les différents intervenants à cette opération. Le coût de cette opération avec mise en service en 2019 a été réévalué à 25 332 380 € HT en euros courants. La Ville contribuera à hauteur de 10% de ce montant, l'Etat et SNCF réseau pour 50%, le Département et la Région chacun pour 20%.

Pour information, le montant de ce chantier et la participation financière de la Ville correspondent, en euros courants, aux éléments financiers engagés lors de la réalisation du contournement (5,7 km de voirie).

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 14 décembre 2015 -

Point 18 : Bail commercial au profit de la boucherie Muller, 20 place de l'Hôtel de Ville

Le 29 décembre 2003, la Ville de Molsheim s'est rendue propriétaire du bâtiment situé 20 place de l'Hôtel de Ville, dont le rez-de-chaussée était exploité par la Société Coop. Cette acquisition avait pour but de permettre l'extension des locaux administratifs et d'archivage de la mairie. Le 28 juin 2013, le Conseil municipal a accompagné le déplacement de ce commerce dans le local appartenant à la commune situé 9 place de l'Hôtel de Ville, actuellement occupé par l'enseigne 8 à Huit. La restructuration des locaux de la mairie ayant été entreprise, cet espace de plain-pied est susceptible d'être proposé à la location pour l'exploitation d'un commerce. La boucherie-charcuterie Muller déjà basée à Rosheim souhaite y installer une antenne début 2016. Le Conseil municipal a décidé de souscrire un bail commercial avec cette entreprise pour permettre l'ouverture de ce commerce de proximité à compter du 1^{er} mars 2016.

Point 19 : Subvention d'équilibre au CCAS – Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2016

Le Conseil municipal a approuvé le versement d'une dotation prévisionnelle d'équilibre de 450 000 € au profit du Centre communal d'action sociale destinée à couvrir ses différentes actions. Pour mémoire le CCAS gère les services suivants : crèche familiale, résidence Le Moulin, Service Animation Jeunes.

Point 20 : Subvention au Comité des fêtes de la Ville de Molsheim – Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2016

Le Comité des fêtes de la Ville de Molsheim assure chaque année la programmation des différentes festivités. A cet égard, il s'est vu attribuer une subvention de 110 000 € *-montant identique à celui de l'année dernière-*, au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2016.
Prochaine manifestation : flambée des sapins, samedi 9 janvier 2016 aux étangs du Zich.

Point 21 : Subvention à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim – Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2016

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 17 000 € *-montant identique à celui de l'année dernière-* à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim au titre des œuvres sociales pour l'exercice 2016.

Point 22 : Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs – Répartition pour l'exercice 2015

Sur proposition de l'Office municipal des sports, le Conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs sur la base de critères d'éligibilité eux-mêmes validés par l'assemblée délibérante. Au titre de l'exercice 2015, le montant total de ces subventions s'élève à 66 476,20 €, et est réparti comme suit :

Associations à objet sportif : 4 554 membres dont 4 250 licenciés sportifs

Aïkido Club Molsheim	1 197,00 €	Aquatic Club Molsheim/Mutzig	3 429,00 €
Judo Club Molsheim	2 744,20 €	Club de natation synchronisée	2 028,80 €
Karaté Club Molsheim	1 064,00 €	Ski Club Molsheim/Mutzig	1 345,20 €
Sambo Club Molsheim	1 606,40 €	Club Vosgien section Ski	1 295,80 €
Taekwondo Club	2 444,00 €	Molsheim Ski Nordique	2 147,60 €
MOC Badminton	1 895,80 €	Molsheim Fun Bike	2 166,60 €
MOC Handball	2 580,80 €	Pétanque club	530,40 €
MOC Volley Ball	1 725,00 €	Auto Racing Sport Molsheim	822,80 €
Cercle Saint-Georges Basket	2 378,40 €	Trimoval triathlon	2 425,00 €
La Sportive de Molsheim	2 792,60 €	Twirling Club Molsheim/Mutzig	974,70 €
Ass. de Gymnastique Volontaire	1 497,20 €	Club d'échecs de la Bruche M/E	1 096,30 €
Tennis Club Molsheim/Mutzig	2 640,60 €	Mutzig Ovalie Molsheim	2 712,80 €
Société de Tir Molsheim	1 762,80 €	Aspem	891,20 €
Bruche Sport Passion	3 049,20 €	Total	51 244,20 €



Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 14 décembre 2015 -

Associations culturelles et de loisirs : 1 890 membres au total



Arts et Loisirs (Groupe folklorique)	957,40 €	Groupe d'animation liturgique	631,00 €
Club vosgien Molsheim/Mutzig	1 062,20 €	Scouts et guides de France	1 007,80 €
Chœur d'hommes 1856 Molsheim	954,20 €	AAPPMA - Association de pêche	1 387,80 €
Chorale paroissiale Sainte-Cécile	936,60 €	Association générale des familles (AGF)	864,00 €
Chorale A Chœur Joie Césarion	949,40 €	Activa Jeunes	931,00 €
Amicale du 3 ^e âge	867,20 €	Pingouin Prod	772,00 €
Molsemer Kaffeibichle	927,00 €	Cercle Saint-Georges	1 016,60 €
Cœur de femmes	945,40 €	Ass socio-culturelle des Tilleuls*	0,00 €
O joie de chanter	812,00 €	Ass socio-culturelle de la Monnaie	210,40 €
		Total	15 232,00 €

*NB : En raison d'un changement de direction au sein de l'établissement scolaire, l'association socio-culturelle des Tilleuls n'a pas souhaité demander de subvention cette année.

Point 23 : Attribution des subventions annuelles au titre de la valorisation du patrimoine bâti – campagne des travaux 2015

La Ville de Molsheim soutient les travaux de valorisation du patrimoine bâti de la commune à travers le versement de subventions arrêtées chaque année. 17 demandeurs, dont trois résidents du centre-ville, ont sollicité l'octroi d'aides pour des travaux de ravalement de façades, au titre de l'année 2015. Le montant total des subventions accordées par le Conseil municipal s'élève à 15 888,21 €.

Point 24 : Subvention à l'Association S'Molsemer Bahnele

Le Conseil municipal a attribué une subvention exceptionnelle de 500 € pour la maintenance du petit train de jardin de Molsheim. En outre, l'association envisage de créer de nouveaux espaces comme l'ancien buffet de la gare.

Point 25 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2016 – état prévisionnel des coupes de bois – programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux – bilan prévisionnel 2016

Le Conseil municipal a approuvé l'exercice forestier 2016 de la forêt communale de Molsheim à Urmatt. Les états de prévision de coupes s'élèvent à 1 477 m³ pour un montant de 77 150,00 € HT.
Le bilan prévisionnel de la saison à venir permettrait de dégager un solde positif de 6 450,00 € HT.

Point 26: Subvention à l'Association les Namis de la Nalsace

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association les Namis de la Nalsace pour la tenue du festival éponyme. L'édition 2015 a été annulée suite aux attentats meurtriers perpétrés à Paris la veille de la tenue du festival. Cette annulation a entraîné des frais importants supportés par l'association.

Point 27 : Subvention de fonctionnement à la halte garderie "les P'tits Ours" - exercice 2015

La halte garderie "les P'tits Ours" offre la possibilité à de nombreuses familles d'accueillir ponctuellement ou à temps partiel leurs enfants. Suite à une diminution des allocations de la Caisse d'allocations familiales, l'association a sollicité le versement d'une subvention de fonctionnement auprès de la ville afin d'équilibrer son budget.
Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention s'élevant à 17 000,00 € sous réserve de la signature d'une convention prescrivant la réalisation d'un audit financier de la structure associative.

Point 28 : Subvention à l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (Irem) dans le cadre de l'organisation du 44^e rallye mathématique d'Alsace 2016

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 300 € à l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques dans le cadre de l'organisation de son 44^e rallye mathématiques d'Alsace.

Point 29 : Approbation du tableau des effectifs – Budget primitif de l'exercice 2016	Le Conseil municipal a approuvé le tableau des effectifs. Ce dernier fournit la situation du personnel communal en termes de créations et de transformations des emplois permanents et fixe les effectifs budgétaires pour l'année 2016. La Ville et le CCAS emploient au total 197 agents, soit 145,72 équivalents temps plein. Aucune création de poste n'est prévue pour l'exercice 2016.
Point 30 : Renouvellement du contrat d'un agent non titulaire recruté sur un emploi permanent	Le Conseil municipal a décidé de renouveler pour une durée d'un an le contrat du responsable des bâtiments communaux nommé sur le poste de technicien principal 2 ^e classe.
Point 31 : Compte épargne temps – fixation des règles de fonctionnement à la Ville de Molsheim	Les personnels territoriaux peuvent demander, sous conditions, à bénéficier du report de certains jours de congés dans un compte épargne temps. La réglementation fixe un cadre général, mais il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne temps, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent. Il a été décidé d'adopter le dispositif légal présenté en séance.
Point 32 : Document unique des primes et indemnités – mise à jour annuelle	Il appartient aux assemblées délibérantes le pouvoir de fixer les régimes indemnitaires de leurs personnels "dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat". Le guide des primes a pour objet de procéder au rappel du cadre juridique et de récapituler dans un document unique l'ensemble des primes et indemnités versées aux agents de la Ville de Molsheim, ainsi que leurs conditions de versement. Afin de tenir compte des évolutions réglementaires, le Conseil municipal a adopté la mise à jour du "Document unique des primes et indemnités de la Ville de Molsheim".
Point 33 : Entretien professionnel d'évaluation – pérennisation du dispositif	Le Conseil municipal a décidé d'instaurer l'entretien d'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires, en lieu et place de la notation, et de fixer ses critères d'appréciation.
Point 34 : Mainlevée du droit de résolution – lieu-dit "Grasweg" section 41 n° 407/92	Le Conseil municipal a consenti à la mainlevée pure et simple, du droit à résolution de la vente, au profit de la SCI le Xenium en vertu d'une obligation de construire.
Point 35 : Cessation d'activité de M. Maxime Brand au profit de Mme Mélanie Brand – exploitation EARL Maxime Brand - bail à ferme	Suite à la cessation d'activité de M. Maxime Brand, le Conseil municipal a décidé la signature d'un bail à ferme d'une période de neuf années avec effet immédiat, au nom de Mélanie Brand qui succède à son père, à la tête de l'exploitation.
Point 36 : Rapport d'activités de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig - Année 2014	Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour 2014, relatif à l'activité de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable sur : http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/ged/rapport-d-activites-2014.pdf
Point 37 : Rapport d'activités du Sivom de Molsheim-Mutzig et environs - Année 2014	Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour 2014, relatif à l'activité du Syndicat à vocation multiple de Molsheim-Mutzig et environs. Ce rapport est consultable sur : http://www.molsheim.fr/ged/2014-rapport-d-activites-sivom.pdf